

COMPTE RENDU DU CTPC DU 24 OCTOBRE 2007

La **déclaration liminaire de la CFDT** est en annexe.

M. Verdier présente le **projet de loi de finances pour 2008**.

Les périmètres des programmes sont modifiés pour tenir compte des réorganisations ministérielles. De plus, la direction et l'inspection du tourisme, ainsi que la DGEFP et les commissions et conseils « satellites » sont intégrés respectivement aux programmes 134 et 305.

La CFDT a rappelé ses propos et les engagements de la DPAEP lors du CTPC budgétaire de 2006, la présentation doit commencer fin mai/début juin avec des documents complets par programme. **M. Verdier** le promet pour 2008.

Un projet d'arrêté modifiant l'**organisation de la DGE** est présenté par **Mme Morin**.

La CFDT déplore le manque d'information et de concertations de cette réorganisation, tant au niveau des agents concernés qu'avec les organisations syndicales. Elle interpelle également la secrétaire générale sur les problèmes de management dans cette direction et le manque d'élément plus précis, pour les agents concernés, sur les discussions avec le MEDAD.

Sur ce dernier point, **M. Verdier** indique la position du MINEFE. La Ministre est d'accord pour la fusion DRIRE/DIREN sous réserve que :

- l'administration centrale et les nominations aux emplois de directions soient conjointes MEDAD et MINEFE ;
- l'économie et la métrologie restent au MINEFE ;
- les statuts des personnels, administratifs et techniques, des DRIRE seront préservés (carrière, paye, mobilité,...).

La CFDT s'est abstenue lors de ce vote.

M. CASANOVA a présenté un point d'étape sur l'évolution du **Service des Pensions** et du **Compte Individuel de Retraite (CIR)**.

Il explique qu'il faut mieux organiser, la « chaîne pensions », en faisant des économies budgétaires. L'organisation actuelle sera modifiée et à terme des départs en retraite ne seront pas remplacés, 300 postes sur 1000 que compte « la chaîne pensions » au MINEFE. Il affirme que les agents resteront en poste à Nantes et La Rochelle.

Le CIR a un calendrier long, la fin est prévue, au mieux, pour 2012.

La CFDT rappelle que depuis plus de 12 ans, l'administration souhaite ériger le service des pensions en service à Compétence Nationale (SCN) et que si cela devait se faire, elle souhaite que ce service soit rattaché le plus haut possible au MINEFE, Secrétariat Général au minimum.

La CFDT interpelle également la DPAEP pour demander des élections référendaires sur sigle pour le CTPS du service des Pensions, car des votes de plus en plus d'agents ne sont pas pris en compte.

M. Verdier a répondu défavorablement car il n'y a pas d'obligation réglementaire et pas de consensus de toutes les organisations syndicales de centrale. De plus, il estime qu'il y a plus d'inconvénients que d'avantages.

La CFDT demande que les détachements entrants au service des pensions soient supérieurs à 1 an afin de ne pas pénaliser les agents.

M. Deulin annonce que cette durée était par prudence vis à vis de la LOLF et qu'il pourra revenir sur la durée de 1 an.

Le bilan social de l'administration centrale sera abordé au prochain CTPC car les documents ont été remis sur table.

MM. Verdier et Alviset informent les organisations syndicales de modifications de **l'organisation du travail à la sous-direction de l'informatique (SDI)** de la DPAEP.

En effet, SDI va signer des contrats de service avec le SGAE, l'IGF et SDL, afin de clarifier les tâches de chacun –services, GRID, SDI et sociétés prestataires- et de mieux répondre aux besoins de ces services.

Ils assurent que l'ARTT n'est pas remise en cause, mais que la plage horaire sera de 8H à 20H. Un bilan sera établi fin 2007/début 2008.

La CFDT remarque que les sociétés prestataires ne sont pas astreintes à une plage horaire aussi étendue et que certains services voudraient une disponibilité des intervenants encore plus étendus.

Fusion DGI/DGCP : la DPAEP sera vigilante aux agents de statuts administration centrale en fonction dans ces 2 directions.

DGEFP : 260 agents seront affectés au MINEFE au 1^{er} janvier 2008. Les contractuels auront un avenant à leur contrat. Pas de problème pour les administrateurs civils qui sont un corps interministériel. Les autres personnels devront faire connaître leur choix, rester dans leur administration ou être détaché au MINEFE, au cours du 1^{er} trimestre 2008 pour être détachés au plus tôt au 1^{er} juillet 2008. Ils ne seront pas déménagés dans les 2 prochaines années et bénéficieront dès le 1^{er} janvier 2008 de l'action sociale et des formations du MINEFE.

Direction du tourisme, DGAFP et DGEMP : pas de changement en 2008.

L'administration nous a remis un tableau à jour **des déménagements** en cours et futur.

Le standard expérimente, pour 1 an, une externalisation des nuits, un bilan sera fait à 6 mois. SDL nous informe qu'à compter du 1^{er} mars 2008, elle expérimentera un seul prestataire par **bâtiment**, un bilan sera fait à 6 mois. Elle nous indique qu'il est prévu d'externaliser dans le futur, suite aux départs volontaires des agents –retraites et mutations-, les agents à l'entrée des bâtiments.

Les demandes de détachement de **CTP dans le corps des SA** (90 demandes à ce jour) et d'**ITP dans le corps des attachés** se fera dès 2008 et les années suivantes à la date de la demande des agents.

Le décret relatif aux **chefs de missions** va bientôt être publié.

L'administration réfléchit à mettre en place ou pas, l'**expérimentation sur l'abandon de la notation** au MINEFE.

Au 1^{er} décembre 2007, la DPAEP va accueillir 12 agents **La Poste**. D'autres personnels de cette administration seront accueillis en 2008.